

Objet : Délégation de signature

DECISION N° 2025-52

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L.6143-7, D.6143-33 et D.6143-34 ;
Vu l'arrêté du Centre National de Gestion du 30 juin 2023, portant nomination de M. Christophe ROBERT en qualité de Directeur du Centre Hospitalier de Cholet à compter du 1^{er} août 2023 ;
Vu l'arrêté de la directrice générale du Centre National de Gestion en date du 4 août 2025 portant nomination de M. Thibaut BROSSARD en qualité de directeur adjoint au Centre hospitalier de Cholet ;
Vu le contrat de travail à durée indéterminée n° 2020-382 du 06 avril 2020 portant recrutement de M^{me} Angélique FLIPPOT en qualité d'attachée principale d'administration hospitalière ;
Vu la décision du directeur n° 19-472-1 du 4 avril 2019 portant nomination de M^{me} Véronique CHAUVET en qualité d'adjointe des cadres hospitaliers,
Vu la décision n°2024/1435 du 10 septembre 2024, portant nomination de Mme Isabelle LECHEVALLIER, adjointe des cadres au Centre hospitalier de Cholet depuis le 1^{er} juin 2024,
Vu la décision n°2025-53 du 09 juillet 2025, portant sur la réorganisation des missions au sein de la DUPAG devenue DTMP au 04 août 2025,

LE DIRECTEUR DECIDE

Article 1^{er} : M. Thibaut BROSSARD, Directeur Adjoint chargé des Usagers, des Ressources Matérielles et des Affaires Générales, a délégation permanente pour accomplir les actes de gestion relevant de son champ de compétences défini dans l'organisation de l'équipe de direction et les attributions de ses membres et assurer l'encadrement des personnels de la direction des Usagers, des Ressources Matérielles et des Affaires Générales.

Article 2 : De façon permanente, M. Thibaut BROSSARD est habilité à signer, dans le cadre de ses missions définies et de son champ de compétences :

Les courriers concernant les relations avec les usagers,

- Les contrats de séjour, règlements intérieurs, et tous documents en lien avec les partenaires concernant La situation administrative des résidents accueillis en EHPAD,
- Les actes et courriers nécessaires à la gestion des relations avec les autorités de police et de justice,
- Les actes nécessaires à la gestion et mouvements des patients relevant de la santé mentale et admis en secteurs psychiatriques (notamment les admissions sans consentement et sauvegardes de justice) ;

Article 3 : De façon permanente, M. Thibaut BROSSARD est habilité à signer l'ensemble des conventions de partenariats.

Article 4 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thibaut BROSSARD, Mme Isabelle LECHEVALLIER, est habilitée à signer l'ensemble des courriers, documents, actes, contrats sus visés à l'article 2.

Article 5 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thibaut BROSSARD, Mme Angélique FLIPPOT attachée principale d'administration hospitalière, a délégation pour accomplir les actes de gestion, incluant la signature des bons de commande, et pour assurer l'encadrement des personnels du service des achats.

Article 6 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thibaut BROSSARD et de M^{me} Angélique FLIPPOT, M^{me} Véronique CHAUVET, adjointe des cadres hospitaliers, a délégation pour signer les bons de commande et pour assurer l'encadrement des personnels du service des achats.

Article 7 : La présente décision, qui abroge la décision n° 2023-83 du 1^{er} Août 2023 ainsi que la décision n°2024-55 du 25 septembre 2024, prend effet à compter du 18 août 2025.

Le Directeur,

Christophe ROBERT



Spécimen de signature
M. Thibaut BROSSARD :

A handwritten signature in blue ink, consisting of a small loop on the left, a long horizontal stroke, and a large, elongated loop on the right.

Spécimen de signature
M^{me} Angélique FLIPPOT :

A handwritten signature in blue ink, featuring a stylized, somewhat abstract shape with a vertical line on the left and a horizontal line on the right.

Spécimen de signature
M^{me} Véronique CHAUVET :

A handwritten signature in blue ink, characterized by a large, complex loop on the left and a long, sweeping horizontal stroke on the right.

Spécimen de signature
M^{me} Isabelle LECHEVALLIER :

A handwritten signature in blue ink, consisting of a series of overlapping horizontal strokes and a vertical line on the left.